

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
- REUNION DU 24 novembre 2020 –**

DATE DE CONVOCATION : 17 novembre 2020

DATE D’AFFICHAGE : 17 novembre 2020

L’an deux mil vingt, le vingt-quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur BLOT Jean-Paul.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10

ETAIENT PRESENTS : Messieurs BLOT Jean-Paul, CHAMPION Patrick, DENIAU Xavier, LECHAT Guillaume, MOISE Laurent, Mesdames BOUTELOUP Céline , CHANDAVOINE Aurélie, DESILE Anita, ORAIN Virginie et HUGUET Stéphanie formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Messieurs PICANTIN Joël, LECUREUIL Nicolas, DELHOMMEAU Denis, YOUSFI Samy et Madame DE MEIRE Olivia

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame CHANDAVOINE Aurélie

COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire de DEGRÉ (Sarthe), déclare ouverte la séance du Conseil Municipal de Degré du 24 novembre 2020.

L’ordre du jour est consacré à :

- **Concours de photographie des illuminations de Noël**
- **Droit de préemption urbain pour un immeuble situé au 5 rue du Calvaire**
- **Tarif de la redevance d’assainissement public : Prix de l’abonnement et par m3 d’eau consommé Pour l’année 2020**
- **Décision modificative n° 1 sur le budget principal**
- **Tarifs des encarts publicitaires du bulletin communal pour l’année 2020**
- **Achat de cadeaux de Noël pour les employés communaux**
- **Tarifs de la salle polyvalente pour l’année 2020 et vaisselle cassée ou non restituée.**

OBJET

Concours de photographie des illuminations de Noël

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal un projet de concours photographique à l'occasion des fêtes de fin d'année. Ce concours aura pour objet les illuminations et décorations installées dans la commune.
Son règlement sera affiché à la mairie.

Les inscriptions se feront impérativement par mail ou par dépôt d'un bulletin de participation en mairie avant le 27 décembre 2020.

Les membres du Conseil Municipal voteront sans concertation parmi les photographies en compétition (rendues anonymes pour le vote), entre le 27 et le 31 décembre. Ils ne peuvent donc participer au concours.

Les 3 photographies les plus appréciées pourront, avec l'accord de leur auteur et anonymement, apparaître en couverture de l'édition de décembre 2021 du bulletin communal. L'auteur de la plus populaire remportera également un bon d'achat de 20€ valable à l'épicerie de Degré.

Suite à l'exposé de M. le Maire et après réflexion, le conseil municipal décide de valider l'organisation de ce concours ainsi que les récompenses associées.

OBJET

Droit de préemption urbain pour un immeuble situé au 5 rue du Calvaire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Maître Solenne GAGNEBIEN, notaire à La Milesse, 2 rue de la Terroirie est chargée de la vente de l'immeuble situé 5, rue du Calvaire à Degré 72550, cadastré section AA n° 90 d'une superficie de 2549 m2 appartenant à Monsieur et Madame DORIZON Auguste.

L'étude notariale souhaiterait savoir si la commune se réserve le droit de préemption urbain sur l'immeuble.

Le Conseil municipal, après examen du dossier, décide de ne pas préempter sur le dit immeuble et charge monsieur le Maire d'en informer le notaire.

OBJET

Tarif de la redevance d'assainissement public : Prix de l'abonnement et par m3 d'eau consommé Pour l'année 2020

Le Maire rappelle que chaque année il convient de voter l'augmentation ou non du prix du m3 d'eau consommé pour la taxe d'assainissement, ainsi que celui de l'abonnement au réseau.

Au vu du budget assainissement voté le 11 mars 2020, le Maire propose de ne pas augmenter le prix du m3 d'eau consommé ni le prix de l'abonnement pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir le prix du m3 d'eau au tarif de 1,22€ et de maintenir l'abonnement à 74,69€ pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

OBJET

Décision modificative n° 1 sur le budget principal

Le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de la commune étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

| | |
|--|----------|
| Dépenses d'investissement –Opération 17 Ecole – Art 2183 | +1 800 € |
| Dépenses d'investissement – Opération 40 Voirie – Art 2184 | -1 800 € |

OBJET

Tarifs des encarts publicitaires du bulletin communal pour l'année 2020

Le Maire rappelle les tarifs pratiqués en 2019 des encarts publicitaires dans le journal communal.

- 52 € pour une parution
- 84 € pour deux parutions (Juillet et Décembre)

Le Conseil municipal décide de ne pas appliquer d'augmentation pour l'année 2020.

OBJET

Achat de cadeaux de Noël pour les employés communaux

Monsieur le Maire expose au Conseil un projet de cadeaux à destination des employés de la commune pour les fêtes de fin d'année.

L'entreprise KADEOS a été contactée dans le cadre de ce projet et a fourni à la commune un devis pour l'achat de 9 cartes-cadeaux. Ce devis s'élève à 426.60 TTC.

Après réflexion, le Conseil accepte la proposition de M. le Maire et l'autorise à signer les documents qui s'y rapportent.

OBJET

Tarifs de la salle polyvalente pour l'année 2020 et vaisselle cassée ou non restituée.

Le Maire rappelle que les tarifs de la location de la salle polyvalente et de la vaisselle cassée ou non restituée cités ci-dessous sont applicables depuis le 08 octobre 2019.

| <i>TARIF DE LA SALLE POLYVALENTE DE DEGRE 2020</i> | | | |
|---|---|----------------------------|----------------------------|
| AFFECTATION DE LA SALLE | NBRE DE PERSONNES - 50 | NBRE DE PERSONNES - 100 | NBRE DE PERSONNES +100 |
| VIN D'HONNEUR Habitants DEGRE | 101 € (1/3 = 33€) | | |
| VIN D'HONNEUR Extérieurs DEGRE | 189 € (1/3 = 63€) | | |
| REUNIONS EXTERIEURES | 184 € (1/3 = 61 €) | | |
| <i>LOUEUR-HABITANT</i> location d'une journée | 198 € (1/3 = 66 €) | 248 € (1/3 =83 €) | 314 € (1/3 =105€) |
| <i>LOUEUR-HABITANT</i> location d'un week-end | 233 € (1/3 = 78€) | 293 € (1/3 =98 €) | 411 € (1/3 =137 €) |
| <i>LOUEUR-EXTERIEUR</i> location d'une journée | 367 € (1/3=122€) | 463 € (1/3 =154€) | 619 € (1/3 = 206€) |
| <i>LOUEUR-EXTERIEUR</i> location d'un week-end | 383 € (1/3 = 128€) | 534 € (1/3 = 178 €) | 727 € (1/3 = 242 €) |
| LOUEUR-HABITANT Soirée DANSANTE | 198 € (1/3 =66 €) | | |
| LOUEUR-EXTERIEUR Soirée DANSANTE | 697 € (1/3 = 232 €) | | |
| LOUEUR-HABITANT Soirée SPECTACLE | 109 € (1/3 = 37 €) | | |
| LOUEUR-EXTERIEUR Soirée SPECTACLE | 198 € (1/3 =66 €) | | |
| ASSOCIATION COMMUNALE | Forfait 15€ | | |
| DIVERS | Forfait 15€ | | |
| VAISSELLE | Forfait 2 €/pièce cassée ou non restituée | | |
| TABLE CASSÉE | 126€ | | |

Après réflexion, les membres du conseil municipal décident de ne pas modifier ces tarifs. Le tableau ci-dessus reste donc en vigueur pour les locations à venir en 2021.

Questions diverses

Permanences distribution des sacs poubelles

Situation professionnelle de Mme PATRY

Bilan des commissions Environnement et Communication

